

# Gros bras, petite tête : Vaud : une initiative qui se mord la queue

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1981)

Heft 602

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012182>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GROS BRAS, PETITE TÊTE

## Vaud: une initiative qui se mord la queue

*Le Parti libéral vaudois, décidé à exploiter jusqu'au bout son initiative sur la valeur locative de l'immeuble occupé par son propriétaire, annonce qu'il demandera qu'elle soit soumise au peuple sans contre-projet.*

*Jusqu'ici le Conseil d'Etat a toujours opposé des contre-projets aux initiatives fiscales. Ce qui est de légitime prudence car, en ce domaine, il faut bien chiffrer la portée financière de nouvelles dispositions. Le parti libéral a du reste aussi toujours défendu ce point de vue, y compris à propos de l'initiative radicale sur l'imposition du couple: à cette occasion, le rapporteur Payot (libéral, Grandson) s'était même fait le défenseur de l'intégralité du contre-projet gouvernemental (coup de canif dans l'entente vaudoise des droites?). Mais maintenant, pour lui-même, nouvelle doctrine du parti libéral...*

*Sans entrer dans les détails du projet de droite, et dans la perspective d'une consultation du peuple vaudois sur la version libérale telle que nous la connaissons aujourd'hui, une difficulté majeure qu'il faut bien mettre en évidence: l'initiative est contradictoire. Problème de logique, plus que de politique.*

*En son article premier, l'initiative prévoit de supprimer l'imposition du revenu en nature de celui qui habite son propre immeuble. Position de principe. Dans ses articles deux et trois, la même initiative prévoit l'allègement de cette imposition... Position pratique.*

*La chirurgie ou la compresse? Personne ne peut savoir.*

*Pas même les éminents juristes que compte le parti libéral et qui, dit-on, se regardent sans rire.*

*Avant de jouer les gros bras, faut rédiger à l'intention du bon peuple des questions claires! A la rigueur, le Tribunal fédéral pourrait l'expliquer aux initiants.*

A la Commission de la défense nationale siègent, ou ont siégé, des parlementaires, membres de conseils d'administration de fabriques d'armements, ne s'abstenant même pas lorsque se discutaient des contrats intéressant les sociétés dans lesquelles ils faisaient de la figuration.

M. Martin a fait comme tant d'autres; sa malchance a été de tomber sur une société qui a mal tourné.

### INCOMPATIBILITÉS

Dans beaucoup de cantons existent pour les magistrats en fonction des règles d'incompatibilité. Pas dans tous. Des conseillers d'Etat semi-permanents se livrent, voyez le canton de Zoug, à de curieux cumuls! Mais enfin ces règles valables pour les uns pourraient être étendues, même par dispositions fédérales ad hoc: on règle bien le droit de porter des décorations étrangères!

Pour les parlementaires, on ne saurait certes créer une étanchéité absolue entre l'économie et la représentation politique.

EPUREX

## Le meunier, la carotte, le bâton et M. Martin

L'affaire Epurex<sup>1</sup> se situe à trois niveaux: responsabilité pénale des inculpés coupables, selon l'accusation, d'escroquerie ou, pour un fonctionnaire, de trafic d'influence.

Responsabilité civile éventuelle des administrateurs, heureux de toucher des tantièmes ou des commissions, mais peu «curieux».

Responsabilité des magistrats ou anciens magistrats qui ont usé, à des fins privées, de leur titre. Ce que bien évidemment personne ne songerait à leur reprocher sans la déconfiture de la société.

Les points 1 et 2 sont l'affaire des tribunaux. Le point 3 pose le problème classique du devoir des magistrats. M. Martin, ancien syndic d'Yverdon, ancien président de l'Union des communes vaudoises, s'est écrit pour sa défense (à ce qu'en rapporte les journaux):

*En quoi mes interventions, mes recommandations étaient-elles plus blâmables que celles d'un magistrat (M. Despland, radical, ancien conseiller d'Etat, conseiller aux Etats à l'époque. Réd.) intervenant ouvertement, même à la tribune du Parlement, en faveur de la corporation des meuniers?*

Faut-il rappeler que M. Corbat, ancien conseiller national radical genevois, n'a plus intéressé les fabricants de cigarettes à partir du jour où il perdit son mandat de parlementaire?

Mais quelques règles du jeu simples: publicité obligatoire des mandats, abstention de toute démarche lorsque les pouvoirs publics sont intéressés à une offre, etc. De telles règles, ou d'autres, seraient de nature à inspirer confiance au citoyen.

L'affaire Epurex, dans son aspect non judiciaire, c'est la révélation de notre accoutumance à l'usage abusif des titres et de la non-séparation des intérêts publics et privés.

<sup>1</sup> Ce texte a été écrit, bien entendu, avant le réquisitoire et les plaidoiries! (Réd.)

NB. Ci-contre, Epurex vu par Leiter.